

Infos BOTANS



Janvier 2018

Mairie de Botans

☎ 03 84 21 54 12

secretariat@mairie-botans.com

<http://www.mairie-botans.com/>

Heures d'ouverture au public :

- *Mardi de 18 h à 19 h*
- *Samedi de 10 h 00 à 11 h 30*

TABLES d'ECOLIERS

La commune fait le ménage. Au fil des ans, la commune a accumulé différents matériels obsolètes en se disant que cela pourrait éventuellement servir un jour. Nous ne disposons hélas que de peu de place pour remiser les choses trop encombrantes.

Suite au transfert de l'école primaire à Dorans, la commune a ainsi entreposé de petits pupitres d'écoliers à la cave de l'école, depuis peu ceux-ci sont remisés sous le préau. Avant de les offrir à une quelconque œuvre ou association, nous les proposons gratuitement aux habitants du village. Si vous êtes intéressé, prenez simplement contact avec la Mairie.

« ASSOCIATION LOU VEIL MELUN » : REPAS des AÎNES et JOURNÉE RETROUVAILLES

Les aînés et leurs invités sont conviés à la journée retrouvailles **le dimanche 11 février** à la salle des fêtes de Botans,

Un moment de partage autour d'un repas et de la traditionnelle galette des rois.

N'oubliez pas de noter le rendez-vous sur votre calendrier !

Renseignements :

Monsieur MUTSCHLER Patrick

1 rue de la Millerate

90400 BOTANS

Tél : 06.07.46.42.42

Mail : patrick.mutschler6@gmail.com



DISPARITION de BOIS COMMUNAL

Suite à la tempête « Eléonor » début janvier, plusieurs arbres de la Forêt Communale ont été arrachés. Une disparition de bois a été constatée. S'agissant d'un bien communal, la Municipalité a déposé plainte pour vol à la gendarmerie courant janvier.

DISPOSITIF de PARTICIPATION CITOYENNE

Une Réunion Publique d'information est organisée le 1^{er} mars 2018 à la Salle des Fêtes de Botans en présence de la gendarmerie.

Une démarche partenaire et solidaire

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de l'environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Le dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunion de sensibilisation,...)

